



cembre.fr

## Connexion et Systèmes d'Identification



Making the right connections

Voir page 17

### Installateur / Prescripteur

Prévention santé et sécurité : Dazza, l'exemple d'une PME innovante

### Profession fabricant

Au cœur de l'activité commerciale de Gewiss : le sport

### Formation

En présence ou à distance, CDVI induit des échanges directs

### Technologie

Éclairage dans l'hôtellerie : moduler, dessiner, habiter l'espace

### Produits et nouveautés

Came : pionnier dans la certification des moteurs de portail à haute vitesse



Alain Fragnaud,  
président de la FDME.

## La FDME présente auprès de ses adhérents pendant et après la crise

En mars dernier, dès les premiers instants de la crise sanitaire et économique, la Fédération des distributeurs de matériel électrique et de génie climatique s'est mobilisée pour accompagner et soutenir ses adhérents. Aujourd'hui, le secteur de la distribution salue les moyens d'une relance sous l'angle de la rénovation énergétique des bâtiments. Des précisions avec Alain Fragnaud, président de la FDME.

### Électro Magazine – Dans quelle dynamique se trouvent aujourd'hui les acteurs de la distribution ?

**Alain Fragnaud** – Le contexte général de l'année 2019 était peu encourageant (mouvements sociaux...). Malgré un second semestre affichant de bons résultats globaux, grâce à une activité du BTP vigoureuse pour partie liée au rattrapage des retards de chantier de 2018, à la fin de décembre 2019, le chiffre d'affaires de nos adhérents affichait un résultat positif, à 3 %. Dans ce contexte d'incertitude, nous étions très prudents sur les perspectives de 2020. Si les deux premiers mois ont affiché un résultat positif dans une perspective vigoureuse, la crise sanitaire est venue casser cette dynamique. Afficher une tendance 2020 reste aujourd'hui prématuré. Nous craignons d'être proches de celles des années difficiles qu'a connues notre profession et, dans tous les cas, en retrait par rapport à 2019.

### Comment la fédération est-elle entrée en action pendant la crise sanitaire ?

**Alain Fragnaud** – La FDME s'est très fortement mobilisée pour répondre aux préoccupations de ses adhérents et leur donner une sécurité juridique sur l'ensemble des sujets.

Le confinement a contraint l'ensemble de nos adhérents à se réorganiser, car, en raison de décrets et arrêtés, seules pouvaient être maintenues leurs activités de livraisons et de retrait de commandes dans le strict respect des mesures sanitaires. Ils n'ont eu d'autre choix que de repenser leur mode d'organisation pour s'y adapter dans un laps de temps extrêmement court.

Dès lors, nous n'avons eu de cesse de demander une modification des textes, afin de permettre l'ouverture au public de nos agences. Ce fut le fil rouge de nos différentes interventions dans le cadre des réunions élargies du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE), de nos actions avec la CGI, mais aussi de nos courriers au gouvernement et au Premier ministre.

En parallèle, nous avons veillé quotidiennement et avons transmis à nos adhérents de nombreux bulletins d'information, constamment mis à jour : mesures de soutien économique aux entreprises, activité partielle, masques et produits destinés à respecter les gestes barrières. Dès le début du confinement, nous avons réalisé un guide de préconisation de bonnes pratiques de sécurité sanitaire – validé par le ministère du Travail – pour leur permettre d'assurer la continuité de leur activité.

### Et après la phase de confinement ?

**Alain Fragnaud** – Nous avons continué notre accompagnement, notamment en mettant à disposition, grâce à notre partenariat avec le cabinet Didacthem, expert en prévention des risques professionnels, un outil en ligne leur permettant de construire un document unique d'évaluation des risques simple et automatique. Celui-ci prend en compte le risque épidémique, comme exigé par l'administration. Nous continuons à informer nos adhérents sur les différents dispositifs du gouvernement et leurs évolutions, ainsi que les dispositions du plan de relance.

### Quelle est votre position concernant ce plan ?

**Alain Fragnaud** – Nous saluons les mesures annoncées en matière de rénovation énergétique des bâtiments, pour une enveloppe de plus de 6,7 milliards d'euros. Cela va dans le sens des recommandations que nous avons toujours soutenues. Notre filière électrique et génie climatique a pleinement son rôle à jouer. Des actions concrètes ont d'ores et déjà été menées : dès le 1<sup>er</sup> septembre lors de notre web-conférence FDME-FFIE-Ignes en présence de la ministre Emmanuelle Wargon, nous avons conjointement et largement promu les solutions de pilotage comme éléments clés pour la rénovation énergétique. Le dispositif des CEE sera mobilisé dans ce cadre (pour des produits tels que le thermostat...), avec le concours de l'Ademe. Afin que cette opération soit un succès, il est important que les distributeurs professionnels constituent le maillon essentiel du dispositif des CEE et accompagnent leurs clients intégrateurs-électriciens. Dans cet élan, la formation et la montée en compétences de tous les acteurs de la filière, constituera également un axe majeur à prendre en compte pour la réussite de tous.

### Une leçon à tirer de cette crise ?

**Alain Fragnaud** – Cette crise a nécessité agilité et réactivité, qui se sont traduites par la mise en œuvre de nouveaux dispositifs ou le renforcement de ceux existant – lesquels auront certainement vocation à se pérenniser. Il faudra intégrer des modes de fonctionnement jusqu'alors encore peu utilisés : télétravail, visioconférence, web, etc. À cet égard, la digitalisation de notre filière est plus que jamais d'actualité, afin d'accélérer le déploiement des relations commerciales numériques. Notre fédération a été précurseur avec la création du format d'échange de données Fab.Dis et le déploiement du modèle Etim en France, deux démarches dont le déploiement dynamise la filière. ■

Propos recueillis par Michel Laurent